



Divorce et régularisation par mariage

Par **Sosso06**, le **22/12/2015 à 02:32**

Bonjour

Je suis marié y'a deux mois pratiquement avec une française, j'étais en situation irrégulière pendant quelques mois, je suis algérien, ma femme a pris sa décision pour le divorce alors que j'ai même pas encore mes papiers même pas un rcpc, l'État a payé son avocat et moi j'ai même pas de sous pour prendre un avocat svp aidez moi, à savoir que je peux avoir ou moins des papiers pour refaire ma vie? Je dois vraiment prendre un avocat pour divorcer?

Par **youris**, le **22/12/2015 à 10:31**

bonjour,

si vous êtes en instance de divorce et que la communauté de vie avec votre épouse a cessé, vous ne pouvez pas être régularisé par le mariage.

soit vous restez en situation irrégulière sur le territoire français, soit vous serez obligé de retourner dans votre pays d'origine.

si vous divorcez par consentement mutuel, un seul avocat est nécessaire pour les 2 époux.

dans les autres cas de divorce, chaque époux doit prendre un avocat.

salutations

Par **Quennegonde**, le **24/12/2015 à 20:08**

Vous pourrez avoir un titre de séjour renouvelable chaque année, sauf si vous trouvez un travail en CDI, ça peut vous aider, pour les papiers réguliers.